



# L'Office de l'Eau Guadeloupe vous informe

**Edition 2020**  
Chiffres 2019

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des offices de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue à travers la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégués).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de

la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance**, dite « **prélèvement** » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'Office de l'Eau. Les taux sont fixés par le Co-

mité de l'Eau et de la Biodiversité Guadeloupe (le parlement de l'eau) où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

Les Offices de l'Eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...



# COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES EN 2019 ?

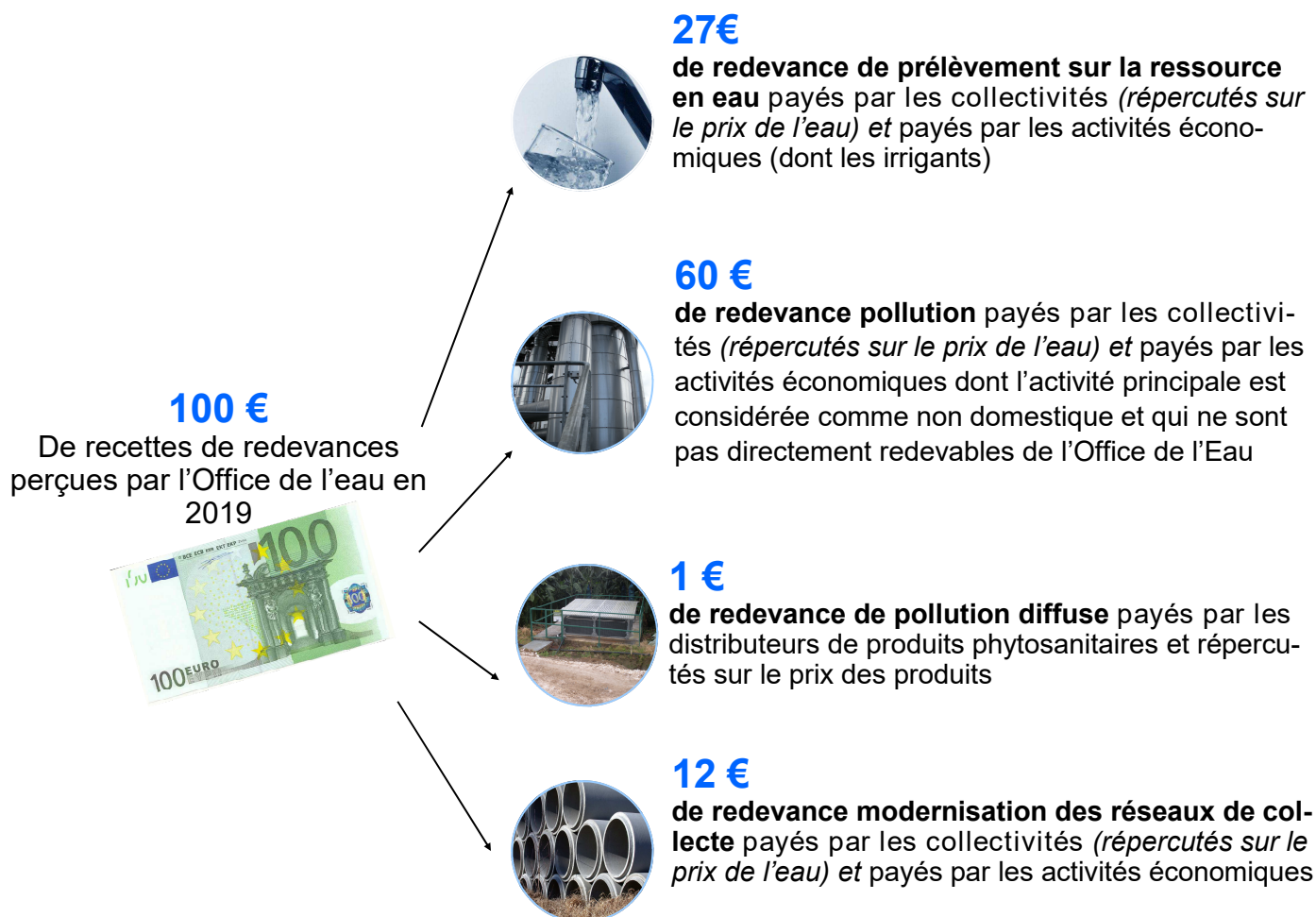
L'impact des redevances de l'Office de l'Eau est en moyenne, de l'ordre de 7% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) notifiées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé à 15 millions d'euros. **Un montant de 3,6 millions d'euros a été réellement encaissé soit un taux d'encaissement de 24,48%**

## RECETTES / REDEVANCES

### Qui paie quoi à l'Office de l'Eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



Redevances Eau et Assainissement	Montants titrés en 2019	Montants encaissés en 2019	Encaissement/ titres (%)
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4 125 342 €	637 719,20 €	15%
Redevance pollution de l'eau domestique et non domestique	9 024 684 €	2 428 402,15 €	27%
Redevance pollution diffuse	152 337 €	125 431 €	82%
Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique	1 779 904 €	500 614,20 €	28%
<b>TOTAL</b>	<b>15 082 267 €</b>	<b>3 692 166,55 €</b>	<b>24,48 %</b>

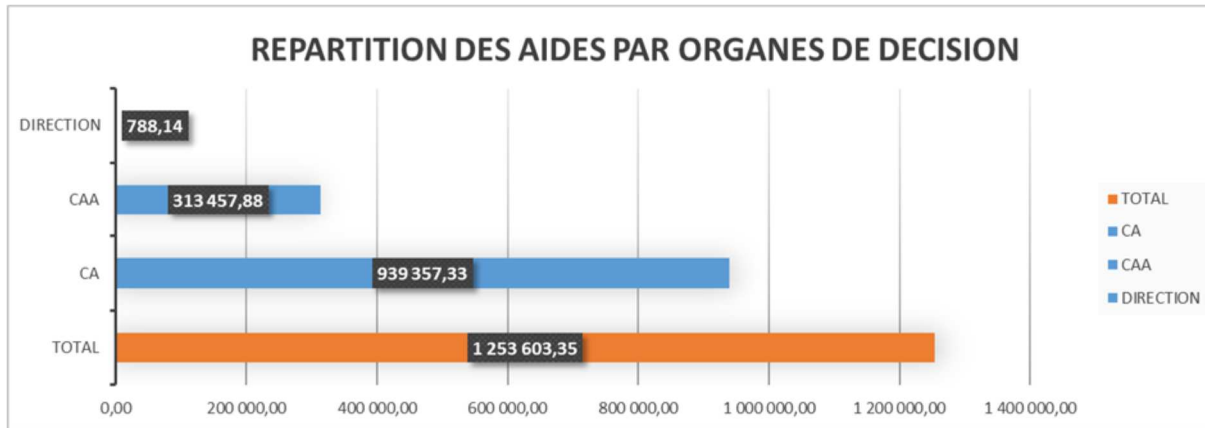
Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain - L'Usager au cœur de la politique de l'Eau

# A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

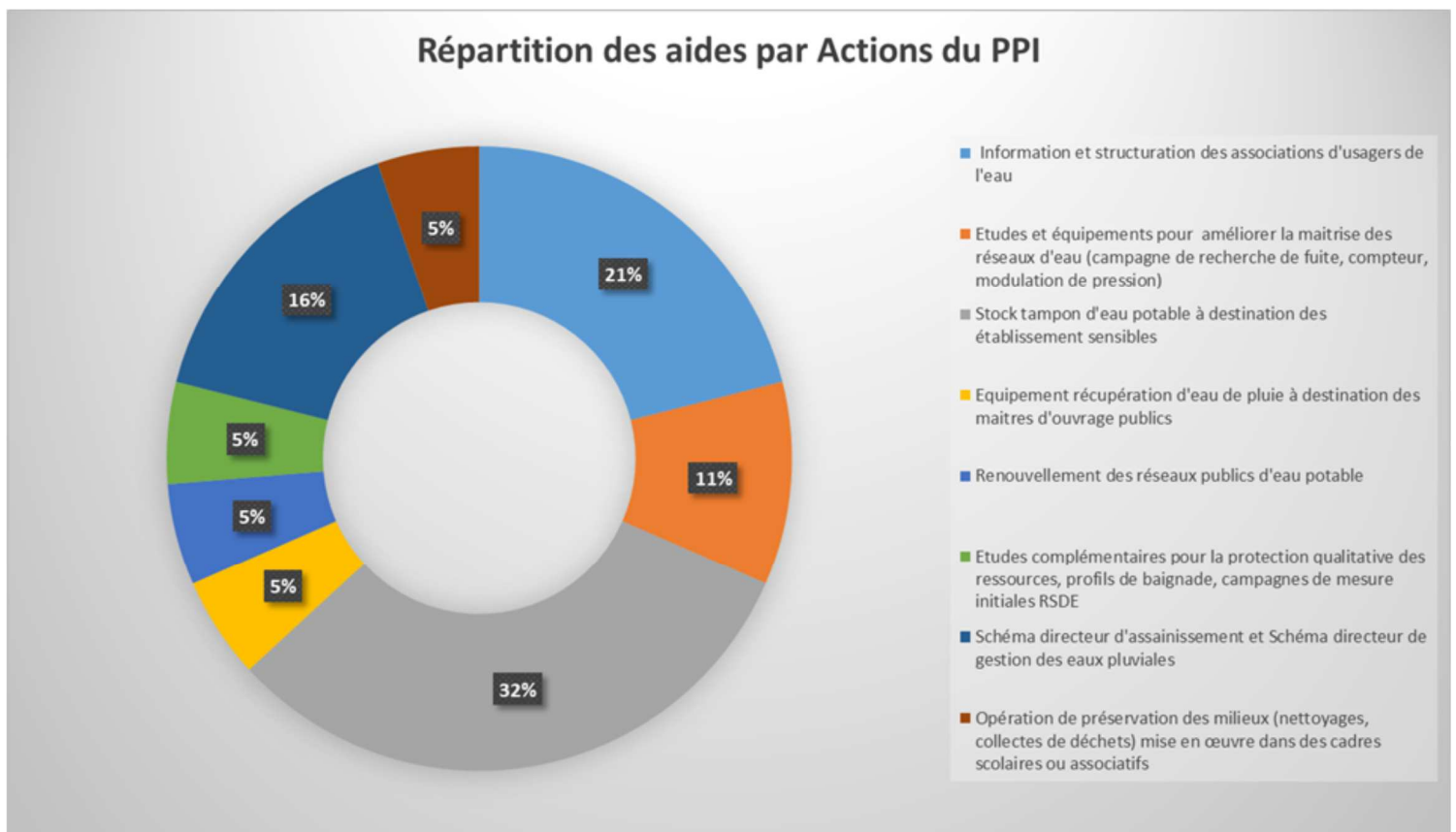
Grâce à ces redevances, l'Office de l'Eau Guadeloupe attribue, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI), des subventions aux personnes publiques (collectivités territoriales) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## AIDES / SUBVENTIONS

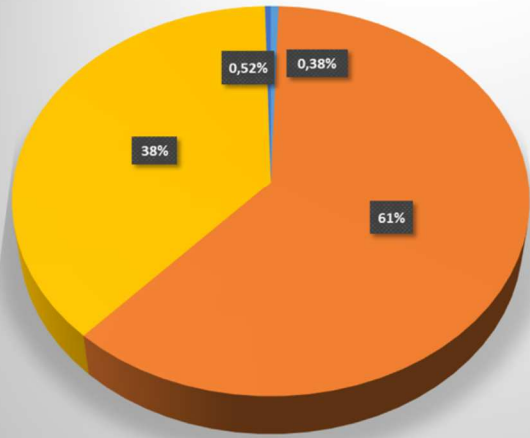
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour en 2019 ?



Le montant total des subventions attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour l'exercice 2019 est de 1 253 603,35 euros.



## Répartition en fonction des Orientations Stratégiques



- ORIENTATION 1 : AMELIORER LA GOUVERNANCE ET REPLACER LA GESTION DE L'EAU DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- ORIENTATION 2 : ASSURER LA SATISFACTION QUANTITATIVE DES USAGES EN PRESERVANT LA RESSOURCE EN EAU
- ORIENTATION 3 : GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU VIS-A-VIS DES PESTICIDES ET AUTRES POLLUANTS DANS UN SOUCI DE SANTE PUBLIQUE
- ORIENTATION 4 : REDUIRE LES REJETS ET AMELIORER L'ASSAINISSEMENT
- ORIENTATION 5 : PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

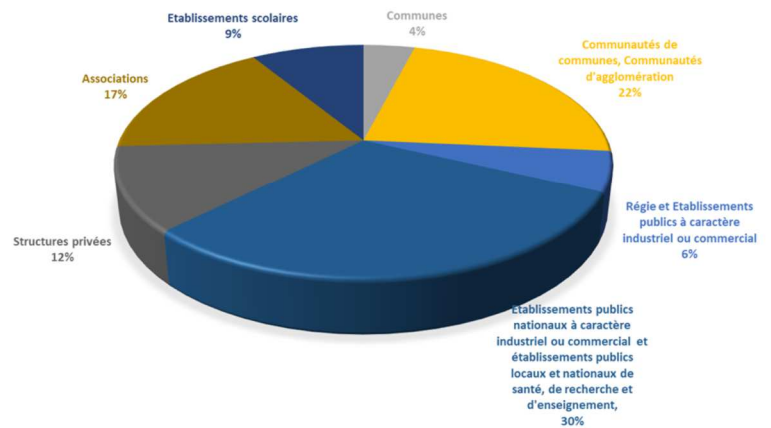


Plan d'eau de Gaschet



Usine de traitement Eau Potable de Saint Louis

## REPARTITION PAR TYPE DE BENEFICIAIRE



L'année 2019 a été marquée par le lancement d'un nouvel appel à projets (AAP) « **Amélioration des systèmes de traitement** » lancé par l'Office de l'Eau. Les dossiers reçus dans le cadre de cet appel à projets seront instruits et financés en 2020.

Le programme d'aide a aussi vu la réalisation de plusieurs projets initiés dans le cadre de l'Appel à Projet (AAP) **Mise en place de système alternatif de stockage de l'eau potable à destination des établissements dits sensibles** lancé fin 2018 :

- Projet du Centre Hospitalier de Basse Terre (CHBT)
- Projet du Collège Alexandre ISAAC (ABYMES)
- Projet du Lycée- Collège SAINT JOSEPH DE CLUNY (BAIE MAHAULT)
- Projet de la Clinique les Eaux Claires

L'AAP Stockage d'eau potable a été décliné et inscrit dans le Programme D'Aide du PPI 2019-2024 à travers l'action 2.3.5 « Stock tampon d'eau potable à destination des établissements sensibles ». Deux projets ont été financés dans le cadre de cette action

- Projet de la Ville du Gosier
- Projet du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE  
Immeuble Valkabois-Route de Grande Savane  
Z.A. de Valkanaers- 97113 Gourbeyre  
Standard : 0590 80 99 78 / Télécopie : 0590 80 02 21  
[www.eauquadeloupe.com](http://www.eauquadeloupe.com)

OBSERVATOIRE DE L'EAU GUADELOUPE  
<http://observatoire-eau-quadeloupe.makina-corpus.net>

